

Arbitrage de la convention

L'arbitrage de notre convention collective a été complété le 19 janvier. Nous attendons la décision écrite du tribunal d'arbitrage vers le début de février. Lorsque nous la recevrons, nous organiserons des assemblées dans les régions pour communiquer aux membres le contenu de la nouvelle convention collective.

Arbitrage sur la classification

L'arbitrage relatif à la revue de la classification a été fixé à la première semaine de mars. Le processus se concentrera sur la partie monétaire de la revue. Les résultats de l'arbitrage seront diffusés aussitôt que la décision écrite nous parviendra.

Date limite des demandes de remboursement

Suite aux changements apportés au régime d'assurances-santé à la dernière révision, la date limite pour réclamer des dépenses engagées en 2009 est le 31 mars 2010. Autrement dit, toutes les demandes de remboursements de frais de santé pour 2009 doivent parvenir à la Sun Life avant le 31 mars 2010.